Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B495-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B495

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention pour la réalisation de travaux DFCI dans le cadre des Plans de massif (PIDAF) gérés par la CPA

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Madame Mireille JOUVE donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Environnement
Service Forêt
CN

06_2_03

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Mireille JOUVE

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Forêt

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux DFCI dans le cadre des Plans de massif (PIDAF) gérés par la CPA

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Comme chaque année, les programmes des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie à réaliser dans les massifs forestiers ont été proposés à la CPA par les Comités Consultatifs de Massifs.

Le montant des interventions proposées en 2015 est de **802.766,00 € TTC.**

Pour un certain nombre d'entre elles (les actions situées en risque induit uniquement), elles peuvent faire l'objet de subventions auprès de l'État, de la Région et du Conseil Général 13. Le montant des travaux susceptibles d'être subventionnés est de **228.310,00 € HT**, pour une demande de subvention globale de **182.648,00 €** (soit 80 % du montant HT).

Exposé des motifs :

Comme chaque année, la Communauté du pays d'Aix a établi les programmes des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie à réaliser dans les massifs forestiers qu'elle gère pour les années à venir en collaboration avec les Comités Consultatifs de Massif.

Ces programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie),
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Chaque année, la Communauté du Pays d'Aix, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, dépose ensuite ces programmes auprès des organismes financeurs afin d'obtenir des subventions.

Jusqu'au 1er janvier 2014, quatre massifs étaient concernés. Depuis cette date, et à la suite de la dissolution de deux syndicats, cinq massifs sont concernés par ce dispositif :

- le massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse (dans son périmètre complet),
- le massif des Quatre Termes,
- le massif du Pas des Lanciers,
- le massif du Montaiguet et des collines environnantes,
- le massif du Régagnas-Monts Auréliens.

Le montant total des interventions proposées pour l'année 2015 est de **802.766,00 € TTC.** Parmi tous les projets retenus, un certain nombre, notamment ceux situés en risque induit, peuvent faire l'objet de subventions de la part de l'État, la Région et le Conseil Général 13. Les autres pourront éventuellement faire l'objet d'une demande de subvention ultérieure dans un cadre plus spécifique (exemple : convention de développement signée avec la Région PACA).

Il est donc proposé aujourd'hui un montant de travaux susceptibles d'être subventionnés de **228.310,00 € HT** soit une demande de subvention de

182.648,00 € égale à 80 % du montant HT des opérations. Le détail est précisé dans les programmations 2015 proposées ci-après.

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif de La Chaîne des Côtes et de la Trévaresse (communes de La Roque d'Anthéron, Saint Estève Janson, Le Puy Sainte Réparade, Lambesc, Saint Cannat, Rognes, Meyrargues et Venelles), pour un montant total HT de 93.320,00 € (comprenant 60.960,00 € HT pour les projets qui feront l'objet d'une demande de subvention pour l'année 2015)

Projets faisant l'objet d'une Demande subvention 2015					
Localisation	**Désignation chantier**	**Surface /Linéaire (ha)**	**P.U (€)**	**Montant HT (€)**	**Montant TTC (€)**
Lambesc	Eclaircie « Les Taillades »	11,5 ha	1.800,00	20.700,00	24.840,00
Rognes	Eclaircie « Valsède »	12 ha	1.900,00	22.800,00	27.360,00
Le Puy Ste-Réparade	Eclaircie « Le Collet Blanc »	9,7 ha	1.800,00	17.460,00	20.952,00
Sous-Total « demande de subvention 2015 »				**60.960,00 €**	**73.152,00 €**
Projets réalisés sur Fonds propres 2015					
Le Puy Ste-Réparade	Eclaircie « Feraud »	9 ha	1.800,00	16.200,00	19.440,00
Aix-en-Provence	Eclaircie « Les Peyres »	6,2 ha	1.800,00	11.160,00	13.392,00
Saint-Cannat	Réfection « Chemin des Ouides »	500 ml	10,00	5.000,00	6.000,00
Sous-Total « Fonds Propres 2015 »				**32.360,00 €**	**38.832,00 €**
TOTAL « Travaux 2015 »				**93.320,00 €**	**111.984,00 €**

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif des <u>Quatre Termes</u> (communes de Coudoux, Ventabren, Eguilles, Saint Cannat et Lambesc), pour un montant total HT de 144.170,00 € (comprenant 67.830,00 € HT pour les projets qui feront l'objet d'une demande de subvention pour l'année 2015)

Projets faisant l'objet d'une <u>Demande subvention 2015</u>					
Localisation	**Désignation chantier**	**Surface (ha)**	**P.U (€)**	**Montant HT (€)**	**Montant TTC (€)**
Coudoux	Fontpétugue	19,6	2.100	41.160,00	49.392,00
Ventabren	Plaine du Ban	12,7	2.100	26.670,00	32.004,00
Sous-Total « demande de subvention 2015 »				**67.830,00**	**81.396,00**
Projets réalisés sur <u>Fonds propres 2015</u>					
Eguilles	Piéredon	10	2.300	23.000,00	27.600,00
Saint Cannat	Fauchon	10,4	2.100	21.840,00	26.208,00
Lambesc	Plaine de Bertoire	15	2.100	31.500,00	37.800,00
Sous-Total « Fonds Propres 2015 »				**76.340,00**	**91.608,00**
<u>TOTAL « Travaux 2015 »</u>				**144.170,00**	**173.004,00**

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du <u>Pas des Lanciers</u> (communes de Cabriès-Calas et des Pennes Mirabeau), pour un montant total HT de 93.030,00 € (comprenant 36.570,00 € HT pour les projets qui feront l'objet d'une demande de subvention pour l'année 2015)

Projets faisant l'objet d'une <u>Demande subvention 2015</u>					
Localisation	**Désignation chantier**	**Surface (ha)**	**P.U (€)**	**Montant HT (€)**	**Montant TTC (€)**
Cabriès-Calas	Interface « Latout »	9,4 ha	2.300,00	21.620,00	25.944,00
Cabriès-Calas	Eclaircie « Le Verger »	6,5 ha	2.300,00	14.950,00	17.940,00
Sous-Total « demande de subvention 2015 »				**36.570,00**	**43.884,00**
Projets réalisés sur <u>Fonds propres 2015</u>					
Cabriès-Calas	BDS Piste des Américains	15 ha	2.200,00	33.000,00	39.600,00
Les Pennes-Mirabeau	Eclaircie / Débroussaillement « Bord A55 »	10,2 ha	2.300,00	23.460,00	28.152,00
Sous-Total « Fonds Propres 2015 »				**56.460,00**	**67.752,00**
<u>TOTAL « Travaux 2015 »</u>				**93.030,00**	**111.636,00**

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du <u>Montaiguet et les collines environnantes</u> (communes d'Aix en Provence, Bouc Bel Air et Meyreuil), pour un montant hors taxe de 146.436,00 € (comprenant 28.710,00 € HT pour les projets qui seront déposés pour demande de Subvention 2015)

Projets faisant l'objet d'une <u>Demande subvention 2015</u>					
Localisation	**Désignation chantier**	**Surface Linéaire**	**P.U (€)**	**Montant HT (€)**	**Montant TTC (€)**
Bouc-Bel-Air	Interface « Ouest Fontvenelles »	7 ha	1.980,00	13.860,00	16.632,00
Meyreuil	Éclaircie « Nord Grands Carmes »	7,5 ha	1.980,00	14.850,00	17.820,00
	Total « demande de subvention 2014 »			**28.710,00**	**34.452,00**
Projets réalisés sur <u>Fonds Propres 2014</u>					
Aix en Provence	Eclaircie « Est Guiramande »	16 ha	1.980,00	31.680,00	38.016,00
Aix en Provence	Interface « La Beaume »	12,7 ha	1.980,00	25.146,00	30.175,20
Meyreuil	Éclaircie « Le Château »	5 ha	1.980,00	9.900,00	11.880,00
Bouc-Bel-Air	Création Piste « Ouest Clos des 3 Pigeons »	500 ml	35,00	17.500,00	21.000,00
Meyreuil	Création de Piste « Est Clos des 3 Pigeons »	400 ml	35,00	14.000,00	16.800,00
Bouc-Bel-Air	Optionnel : Installation d'une citerne 60 m3	1	19.500,00	19.500,00	23.400,00
	Total « Fonds Propres 2014 »			**117.726,00**	**141.271,20**
	<u>TOTAL</u>			**146.436,00**	**175.723,20**

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Régagnas - Monts Auréliens (communes de Trets, Peynier, Fuveau, Gardanne et Gréasque), pour un montant hors taxe de 192.016,00 € (comprenant 34.240,00 € HT pour les projets qui seront déposés pour demande de Subvention 2015)

Projets faisant l'objet d'une Demande subvention 2015					
Localisation	**Désignation chantier**	**Surface Linéaire**	**P.U (€)**	**Montant HT (€)**	**Montant TTC (€)**
Trets	Interface « Le Deffend 2 »	12,8 ha	1.550,00	19.840,00	23.808,00
Gardanne	Interface « Colle Vieille »	9,2 ha	1.550,00	14.400,00	17.280,00
	Total « demande de subvention 2015 »			**34.240,00**	**41.088,00**
Projets réalisés sur Fonds Propres 2015					
Trets	Reprofilage partiel RE114	2.150 ml	12,00	25.800,00	30.960,00€
Trets	Optionnel Reprofilage partiel RE 213	1.798 ml	12,00	21.576,00	25.891,20 €
Peynier	Éclaircie « Poublaveau »	29,9 ha	1.550,00	46.350,00	55.620,00 €
Peynier	Reprofilage partiel RE 108	1.400 ml	12,00	16.800,00	20.160,00 €
Fuveau	Optionnel Éclaircie « Les Rajols »	22,1 ha	1.550,00	34.200,00	41.040,00
Gardanne	Optionnel Éclaircie « Lou Claou »	8,4 ha	1.550,00	13.050,00	15.660,00
	Total « Fonds Propres 2015 »			**157.776,00**	**189.331,20**
	TOTAL			**192.016,00**	**230.419,20**

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Programme de travaux 2015	
Massif forestier concerné	**Montant en € HT**
Projets faisant l'objet d'une Demande subvention 2015	
Massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse	60.960,00
Massif des Quatre Termes	67.830,00
Massif du Pas des Lanciers	36.570,00
Massif du Montaiguet	28.710,00
Massif du Régagnas	34.240,00
Sous total 1	**228.310,00**
Projets réalisés sur Fonds propres 2015	
Massif de la Chaîne des Côtes et de la Trévaresse	32.360,00
Massif des Quatre Termes	76.340,00
Massif du Pas des Lanciers	56.460,00
Massif du Montaiguet	117.726,00
Massif du Régagnas	157.776,00
Sous total 2	**440.662,00**
Total HT	**668.972,00**
TVA (20 %)	**133.794,40**
TOTAL TTC	**802.766,00**

La répartition des travaux entre ceux qui feront l'objet d'une demande de subvention et ceux qui seront réalisés sur fonds propres est la suivante :

- projets proposés à subventionnement : **228.310,00 € HT**

- projets réalisés sur fonds propres : **440.662,00 € HT**

Le dépôt des projets faisant l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels que sont l'État, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône sera organisé selon le plan de financement ci-après :

	Plan de Massif Chaînes des Côtes et Trévaress	**Plan de Massif Quatre Termes**	**Plan de Massif Pas-des Lanciers**	**Plan de Massif Montaiguet**	**Plan de Massif Régagnas**
Montant des travaux faisant l'objet de demande de subvention pour 2014 (en € HT)	**60.960,00**	**67.830,00**	**36.570,00**	**28.710,00**	**34.240,00**
Total HT des travaux faisant l'objet de demande de subvention pour 2015	**228.310,00 €**				
Etat, Région, Département : 80 %	**48.768,00**	**54.264,00**	**29.256,00**	**22.968,00**	**27.392,00**
Autofinancement	**12.192,00**	**13.566,00**	**7.314,00**	**5.742,00**	**6.850,00**
TVA (20 %)	**12.192,00**	**13.566,00**	**7.314,00**	**5.742,00**	**6.850,00**
Total TTC	**73.151,00**	**81.395,00**	**43.884,00**	**34.451,00**	**41.092,00**
TOTAL TTC des travaux faisant l'objet de demande de subvention pour 2015	**273.972,00€**				

Le total des crédits demandés auprès de l'État, de la Région et du Département s'élève donc à 228.310,00€ HT (montant estimatif) x 80 % = 182.648,00 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participation financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participation financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 14 novembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux PIDAF qui sera mis en œuvre par la CPA en 2015 pour un montant total de 802.766,00 € TTC ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions qui seront déposées auprès des financeurs : État, Région PACA, Département des Bouches-du-Rhône ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

- **DÉCIDER** que les dépenses et les recettes en résultant seront affectées aux budgets 2015 et 2016 de la Communauté sous réserve du vote de ces budgets. Les dépenses seront imputées dans le cadre de l'Autorisation de Programme n°2009/1 (DI246AP3), les recettes seront imputées sur les lignes 833/1311, 833/1312 et 833/1313.

2014_B495

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention pour la réalisation de travaux DFCI dans le cadre des Plans de massif (PIDAF) gérés par la CPA

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 DEC. 2014